



## Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

---

### **Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 13

**Votants:** 14

### **Séance du vendredi 09 avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 02 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT.

**Sont présents:** Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Chantal TOUTTAIN, Jean Guy COLLURA, Pascal PERRIN, Nicolas GILBERT, Nadia DEBBAH, Angélique BÉNOIST, Joël LEFEBVRE, Denis URVOY, Carole FAJOU, Djamila COTTIN

**Représentés:** Sandra SOPHIYAIR par Dominique COURTI

**Excuses:** Evelyne MAILLARD

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean Guy COLLURA

---

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du 12 février 2021

2. Budget M14 Commune

- ◆ Vote du Compte de Gestion 2020
- ◆ Vote du Compte Administratif 2020
- ◆ Vote de l'affectation des résultats
- ◆ Vote des taux de fiscalité locales
- ◆ Vote de la subvention au CCAS
- ◆ Vote du Budget primitif 2021

3. Budget M 49 EAU et ASSAINISSEMENT

- ◆ Vote du Compte de Gestion 2020
- ◆ Vote du Compte Administratif 2020
- ◆ Vote de l'affectation des résultats
- ◆ Vote du Budget primitif 2021

4. Demandes de subventions pour les projets 2021

5. Information et Points divers

~ ~ ~ ~ ~

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le maire demande aux élus présents d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Mathilde QUOST employée communale décédée le 2 avril 2021.

1. Approbation du Procès-Verbal du 12 février 2021

Après les demandes de correction, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2 Budgets M14 Commune

- Vote du compte Administratif 2020 Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEPONT Christophe

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DEPONT Christophe après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	-256 996.71			2 173 799.96		1 916 803.25
Opérations exercice	404 230.60	407 613.83	1 208 891.69	1 377 262.88		
<b>Total</b>	<b>147 233.89</b>	<b>407 613.83</b>	<b>1 208 891.69</b>	<b>3 551 062.84</b>		<b>1 916 803.25</b>
Résultat de clôture		3 383.23		168 371.19		171 754.42
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>3 383.23</b>		<b>2 430 796.67</b>		<b>2 173 799.96</b>
Résultat définitif				2 088 557.67		

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Selon la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil au moment du vote.

- Vote du compte de gestion 2020 Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEPONT Christophe

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ST CLAIR SUR EPTE, les jour, mois et an que dessus.

- Affectation du résultat 2020 budget commune

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 2 088 557.67 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 173 799.96
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>168 371.19</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>2 342 171.15</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>2 242 171.15</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	253 613.48
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	2 088 557.67
<b>B DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

- Vote des taxes communales 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la réforme de la taxe d'habitation est mise en place sur l'année 2021. Il n'y aura donc pas de taux pour cette taxe. Pour compenser cette perte de recettes pour les communes, la part départementale de la taxe foncière sera versée aux communes.

Cette pratique n'influencera pas sur le montant des taxes pour les administrés au niveau de la taxe foncière. Pour la commune, le taux sera augmenté de la part départementale.

Monsieur le Maire présente les nouvelles modalités de taux des taxes locales suite à la réforme pour la suppression de la taxe d'habitation et propose de maintenir les mêmes taux que les années précédentes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de maintenir les taux de la fiscalité directe locale identique à l'année 2020
- Fixe les taux pour l'année 2021, selon le tableau ci-dessous :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
<b>Taxe foncière bâti</b>	1 996 000	34.18%	682 233 €
<b>Taxe foncière non-bâti</b>	54 900	59,11 %	32 451 €
<b>Total</b>			<b>714 684 €</b>

- Dit que le montant prévisionnel des contributions directes ainsi voté sera repris au budget primitif de l'année 2021 est inscrit à l'article 73111,

- Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

- Subvention au Centre Communale d'Action Sociales (CCAS)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** l'intérêt d'utilité communale du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- d'octroyer une subvention pour l'année 2021 **de 25 000 € au CCAS** de la commune ;

- d'inscrire cette subvention au compte 657362 du budget primitif 2021 ;

- Monsieur le Maire et Madame le Receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

- Vote du Budget Primitif communal 2021

Le Conseil municipal,, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**-Adopte** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de la commune de l'exercice 2021 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

**En section de fonctionnement :**

- Recettes 3 039 557.67 €

- Dépenses 3 039 557.67 €

**En section d'investissement :**

- Recettes 1 528 028.30 €

- Dépenses 1 528 028.30 €

### 3. Vote des budgets M49 Eau et Assainissement

- Vote du Compte Administratif Budget Eau 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEPONT Christophe

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DEPONT Christophe après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 807.70		200 369.25		224 176.95
Opérations exercice	36 937.24	51 233.47	68 454.38	80 883.54	105 391.62	132 117.01
<b>Total</b>	<b>36 937.24</b>	<b>75 041.17</b>	<b>68 454.38</b>	<b>281 252.79</b>	<b>105 391.62</b>	<b>356 293.96</b>
Résultat de clôture		38 103.93		212 798.41		250 902.34
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif		38 103.93		212 798.41		250 902.34

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire sort de la salle au moment du vote.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Vote du Compte de Gestion Budget Eau 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEPONT Christophe

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Affectation du résultat 2020 Budget EAU 2020

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 250 902.34 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	200 369.25
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>12 429.16</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>212 798.41</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>212 798.41</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	250 902.34

- Vote du Budget Primitif Eau Assainissement 2021

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**-Adopte** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2021 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

**En section de fonctionnement :**

- Recettes -	286 982.18 €
- Dépenses	286 982.18 €

**En section d'investissement :**

- Recettes -	249 337.40 €
- Dépenses	249 337.40 €

#### 4. Demandes de subvention pour les projets 2021

- Demande de Subvention "dotation Equipement Territoires Ruraux (DETR)

Dans le cadre des projets de travaux pour l'année 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter des subventions afin d'atténuer le coût pour le budget communal.

Il est proposé de solliciter la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux (DETR) en soutien à trois projets présentés par ordre de priorité :

1. dans la catégorie "Bâtiments communaux et intercommunaux" le remplacement du transformateur et des cellules de la salle des fêtes pour une mise aux normes de l'installation pour un coût total du projet de 40 792.06 €

	Montant HT	DETR 40%	Fonds propres
Montant de la réalisation	33 993.38 €	13 597.36 €	20 396.02 €
TVA			6 798.68 €
Total	33 993.38 €	13 597.36 €	27 1964.70 €

2. Dans la catégorie "accessibilité des bâtiments recevant du public" la réfection de la devanture de la boucherie pour un coût total du projet de 34 800 €

	Montant HT	DETR 40%	Fonds propres
Montant de la réalisation	29 000 €	11 600 €	17 400 €
TVA			5 800 €
Total	29 000 €	11 600 €	23 200 €

3. Dans la catégorie "Bâtiments scolaires et périscolaires" le remplacement du bain marie du restaurant scolaire pour un coût total du projet de 9 588.00 €

	Montant HT	DETR 40%	Fonds propres
Montant de la réalisation	7 990.00 €	3 196.00 €	4 794.00 €
TVA			1 598.00 €
Total	7 990 .00 €	3 196.00 €	6 392.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE les trois projets présentés par Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'octroi de la D.E.T.R. 2021 et à signer tout document s'y rapportant,
- S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux réel attribué,
- Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires à la réalisation de cette décision.

#### 5. Informations et points divers

- Retour sur les commissions de la Communauté de communes :
  - Commission Environnement : des bacs de composts vont être proposés à la vente aux administrés. La région et le SMIRTOM prendront chacun un tiers du coût des bacs. Deux tailles de bacs seront proposées : des bacs de 300 L et de 600 L avec un boissau et un aérateur. Le coût pour les administrés sera de 17 € pour le petit bac et 23 € pour le plus grand. Cette initiative favorise le zéro déchet. les bacs devraient être disponible au mois de

juin. Il reste à définir les conditions de distribution. Le SMIRTOM va offrir à chaque école de la communauté de commune un compost pour la prochaine rentrée scolaire de septembre. La commission a également abordé le problème des dépôts sauvages ; une demande de subvention va être faite auprès de la Région pour l'installation de barrière ou d'enrochement sur les zones récurrentes de ce problème. Sur la commune de Saint-Clair-sur-Epte, plusieurs espaces sont concernées par les dépôts sauvages. La journée de nettoyage est reportée en 2022 en raison de la situation sanitaire. Une sensibilisation sera faite au niveau des écoles sur une durée d'une semaine fin septembre prochain.

- Commission Administrative et mutualisation : ces deux commissions ayant des objectifs communs, elles ont été regroupées en une seule commission. La commission a travaillé sur le Pacte de Gouvernance. Un groupe de travail a été désigné pour travailler sur le dossier de la mutualisation. Madame Djamila COTTIN, Conseillère municipale a été désignée pour faire partie du groupe. La communauté de communes souhaite intégrer la mise à disposition d'agents par les communes ainsi que le matériel communal, les locaux.... Le groupe de travail est chargé de rédiger les conditions dans lesquels les mises à disposition se feraient.
- Retour sur les commissions communales :
  - Commission environnement communale : projet d'installation d'une box pour la distribution de produits agricoles locaux. Le coût pour environ 16 box est de 560 €. L'idée semble intéressante mais l'aspect financier ne semble pas attractif. La commission propose de contacter trois nouvelles sociétés pour une comparaison de prix pour savoir si ce projet peut être viable sur le plan financier. Les produits viendraient d'un circuit court et le projet permettrait la vente des produits du verger en accès libre. Pour ce projet, il y a possibilité de subvention par la Région à hauteur de 70 %. La question du lieu d'implantation est posée car il faut que le distributeur puisse être accessible facilement pour pouvoir s'arrêter. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de ce projet. La commission est chargée d'approfondir le dossier. La commission a également été saisie pour un projet porté par l'apiculteur qui a des ruches au niveau du verger. Il demande l'installation d'une jachère de fleurs. Cette demande aura un impact sur les abeilles et permettrait la présence d'un espace pour les administrés de pouvoir en profiter. Le projet peut également être intéressant sur le plan de l'environnement et de la bio diversité qui permettrait d'entretenir les sols et le renouvellement de la terre du verger. Cela pourrait également permettre de monter un projet pédagogique. Toutefois, le terrain ciblé pour cette opération ne répond aux critères nécessaires. En effet, cette parcelle est difficilement accessible pour l'entretien par le service technique car la pente est très pentue. L'entretien nécessiterait l'intervention d'un prestataire. Ce qui engendre un coût trop important pour la commune. En l'état du dossier, le Conseil Municipal demande de voir le projet sur un autre terrain. De plus, le projet demanderait un arrosage important au début de sa réalisation. Proposition de partager les frais de l'installation avec l'apiculteur. En conclusion, il est demandé à la commission Environnement d'organiser une rencontre avec l'apiculteur afin de finaliser le projet sur les pistes évoquées.
  - Commission Enfance : l'école communale sera fermée pour les jours à venir à cause de la pandémie. Toutefois, elle reste réquisitionnée pour l'accueil des enfants des professions prioritaires. Toutefois, l'accueil sera fait par des enseignants autre que ceux de Saint-Clair-sur-Epte. Les enseignants concernés ont été accueillis à l'école par le Directeur de l'Accueil de Loisirs en l'absence de la directrice.
- Un bus pour les tests COVID sera présent sur la commune le lundi 12 avril de 10 h à 17 h. La logistique sera assurée par Monsieur Jean Guy COLLURA, Adjoint au Maire et le personnel du service technique.
- Vaccination : Madame Chantal TOUTTAIN, Adjointe au Maire en charge de l'enfance est chargée de recenser le personnel au niveau de l'école pour transmettre la liste des personnes souhaitant se faire vacciner. Elle transmettra également la liste des personnes étant autorisées à se faire vacciner au centre de vaccination de Magny en Vexin.



- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir une demande de Monsieur le Préfet concernant la tenue des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin. Les maires sont sollicités pour savoir s'ils sont favorables au maintien de ces élections. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal afin de pouvoir faire un retour à la Préfecture. A la majorité des votes, le Conseil Municipal est pour le report des élections en raison de la situation sanitaire actuelle.
- Les chaises de la salle des fêtes ayant besoin d'être remplacées, toutefois au vu du coût de cette opération, il est proposé de les recouvrir d'un nouveau tissu lavable et ignifugé uniquement. Cette solution permettra une économie à la commune. Les chaises étant encore utilisables de cette façon.
- Monsieur le Maire remercie les élus des différentes commissions pour le retour qui vient d'être fait ainsi que la commission Finances pour la présentation du budget. Cette année une note informative sera jointe à ce compte rendu afin de permettre aux administrés de mieux appréhender la présentation du budget.

Levée de la séance à 23 h 25